



Contact
Aurëlle KRAFT, Université de Strasbourg
Fédération de Recherche L'Europe en mutation, FR 3241 UDS/CNRS
11 rue du Marechal Juin - BP 68, 67046 Strasbourg cedex
Tel: + 33 (0)3 68 85 87 81, Fax: + 33 (0)3 68 85 85 71, Courriel: aurelle.kraft@unistra.fr

Accès
Depuis l'aéroport: Prendre le train jusqu'à la Gare centrale de Strasbourg
Depuis la gare: Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss, Arrêt « Esplanade »

Lieu du colloque
Amphithéâtre Eisenmann, Faculté de droit, 1 place d'Athènes, Strasbourg

Entrée libre mais inscription obligatoire

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL GARDIEN DES LIBERTÉS PUBLIQUES ?

6 MAI 2011
AMPHITHÉÂTRE
EISENMANN
FACULTÉ DE DROIT
PLACE D'ATHÈNES
STRASBOURG

Colloque organisé par l'Institut de Recherches Carré de Malberg
(Université de Strasbourg, Fédération de recherche CNRS/UDS n°3241)
et l'Institut Michel Villey (Université Paris II, Panthéon-Assas)

Responsables scientifiques: Olivier Beaud (Université Paris II) et Patrick Wachsmann
(Université de Strasbourg), professeurs de droit public

Le Conseil constitutionnel, protecteur des libertés ? Depuis la décision du 16 juillet 1971 sur la liberté d'association, la généralisation de la saisine *a priori* du Conseil consécutive à la révision de 1974 et l'ouverture, depuis 2010, d'une possibilité, pour les justiciables par l'intermédiaire de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), de contester la loi promulguée au regard des droits et libertés que la Constitution garantit, l'affirmation semble aller de soi. Le propos de ce colloque est de réexaminer les choses, 40 ans après la décision fondatrice et après un peu plus d'un an de mise en œuvre de la question prioritaire de constitutionnalité. Qu'implique la protection des libertés ? Le Conseil constitutionnel a-t-il la capacité et la volonté de l'assurer ? Par ailleurs, si la dictature de l'actualité semble conduire la doctrine juridique à une sorte de fascination pour la nouveauté de la QPC, la présente journée entend examiner aussi la jurisprudence du Conseil dans une double perspective de longue et de courte durée. Enfin, rompant avec la manière hagiographique de traiter – ou de ne pas traiter – ces questions, on a voulu interroger le contrôle de constitutionnalité des lois « à la française » en matière de libertés publiques en faisant appel à des universitaires dont les points de vue sont différents, voire opposés.

Les intervenants présenteront durant une dizaine de minutes un texte, qui sera soumis à discussion. Ce texte sera disponible à la fois sur la page dédiée à l'Institut de Recherches Carré de Malberg du site de la Fédération de Recherche n°3241 (<http://europa-cnrs.unistra.fr>) et sur le site de l'Institut Michel Villey (www.institutvilley.com)

09H00

Accueil des participants et ouverture du colloque

09H30

Un regard synthétique sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière de libertés publiques

Sous la présidence d'**Olivier Beaud**, professeur à l'Université Paris II, Institut Michel Villey

- Le noyau absolutiste de la jurisprudence du Conseil constitutionnel
Denis Baranger, professeur à l'Université Paris II
- Le Conseil constitutionnel et les libertés ? -Peut mieux faire
Guy Carcassonne, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Le Conseil constitutionnel a-t-il une conception des libertés publiques ?
Véronique Champeil-Desplats, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- La jurisprudence du Conseil constitutionnel : grandeur ou décadence du droit constitutionnel ?
Un regard surplombant sur les libertés publiques
Jean-Marie Denquin, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Comment le Conseil constitutionnel et ses membres se représentent
la fonction de protection des libertés
Elina Lemaire Papadopoulos, maître de conférences à l'Université Paris II
- De quoi le Conseil constitutionnel est-il le nom ? Le cas des libertés
Dominique Rousseau, professeur à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

14H30

Un regard analytique sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière de libertés publiques

Sous la présidence de **Joël Andriantsimbazovina**, professeur à l'Université de la Rochelle

- Le contrôle de proportionnalité en matière de libertés
Valérie Goesel Le Bihan, professeur à l'Université Lumière Lyon II
- L'égalité selon le Conseil constitutionnel
Olivier Jouanjan, professeur à l'Université de Strasbourg
- La décision sur la loi interdisant le port de la burqa : réflexions sur la liberté et la citoyenneté
François Saint-Bonnet, professeur à l'Université Paris II
- La question prioritaire de constitutionnalité et la Convention européenne des droits de l'homme
David Szymczak, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux
- L'oracle des libertés ne parle qu'une seule fois
Patrick Wachsmann, professeur à l'Université de Strasbourg